

COMPTE-RENDU DE LA CAPL N° 1 (Inspecteurs) DU 17 DECEMBRE 2013

Représentants de l'Administration : M.SISCO, Mme DESLANDES et M.BRIGAND (expert).
Marie-Caroline COMBES et Sylviane RENAUD (expert) représentaient FO-DGFIP 36.

La séance s'est ouverte à 10h45.

La seule question à l'ordre du jour concernait **le mouvement complémentaire local des Inspecteurs au 1er mars 2014.**

Ce mouvement, s'il s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation progressive des règles d'affectation, reste toutefois réalisé par filière.

Pouvaient participer à ce mouvement les agents en poste dans le département, s'ils souhaitaient changer d'affectation à l'intérieur de leur RAN. A noter qu'un agent qui aurait changé d'affectation au niveau local au 1er mars 2014, aurait pu néanmoins participer au mouvement national du 1er septembre 2014, sauf délai de séjour national.

Les agents affectés sur les missions/structures « Direction », « Echelon de renfort » et « ALD », les Huissiers, les Chefs de poste comptable, les Chefs de contrôle des Hypothèques et les Inspecteurs en BCR, ne peuvent pas participer au mouvement local.

En l'occurrence, quatre demandes ont été effectuées au plan local, dont aucune ne relevait de la compétence de la CAPL. En effet, soit ces demandes relevaient d'une affectation nationale, soit relevaient de la seule compétence du Directeur, s'agissant d'affectations au sein de la Direction.

Dans ce contexte, on peut se demander pourquoi une CAPL a été convoquée, alors qu'il n'y avait pas lieu de voter, puisque la CAPL n'avait aucune compétence.

Vos représentants n'ont pas pu obtenir du Directeur de précisions sur les changements de chefs de services en Direction. Nous avons seulement appris que le demi-poste de chargé de mission « Formation Professionnelle » est supprimé, et que seul un agent de catégorie B sera affecté à cette mission.

Nous ne pouvons que nous élever contre cet état de fait, alors que les besoins en formation professionnelle vont exploser dans les mois et années à venir, lorsque les filières auront disparu et que tous les agents pourront demander des postes de la filière qui n'était pas la leur à l'origine.

Concernant ces nouvelles règles de mutation, les équipes RH se rendront sur quelques sites afin de les présenter aux agents intéressés, avant le 21 janvier 2014, date limite de dépôt des demandes de mutation nationale pour les agents B et C.

Les RAN et Missions/Structures étant des notions nouvelles, n'hésitez pas à nous contacter avant de déposer votre demande de mutation dans AGORA Voeux.

Nous vous rappelons que FO-DGFIP est le seul syndicat à demander le maintien de 2 mouvements par an.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre

Secrétaire départementale : Sylviane RENAUD

Centre des Finances Publiques d'Issoudun

Av de la Caserne

36 100 ISSOUDUN

Tél : 02.54.21.32.19 Mail : sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr